

# **COMMUNE DE ROCHEFORT-SAMSON**

## **Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE du vendredi 6 mars 2020**

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 mars 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

11 membres présents : MM PASSUELLO Gilles, GUIGNARD Sébastien, BERANGER Gaston, MIKOLAJCZAK Patrick, CHALOIN Christophe, BRENIER Olivier, FONTANEZ Cyrille, GRAND Christine, ORARD Claude, ROBIN Anick, ROUX-RIMET Brigitte.

1 membre représenté : CHARLEMAGNE Nicolas (pouvoir à PASSUELLO Gilles)

1 membre absent : CLEMENT Danielle

Christine GRAND est désignée secrétaire de séance.

-----  
Le compte-rendu de la séance du 17 février 2020 est approuvé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1/ FINANCES : Présentation par Patrick MIKO**

- **Vote des comptes administratifs 2019 de la COMMUNE et du MULTISERVICES**

#### **COMMUNE – Comptes 2019**

Le conseil municipal prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		66 086.40	134 510.71		134 510.71	66 086.40
Opération de l'exercice	508 662.87	641 101.14	267 562.17	381 636.05	776 225.04	1 022 737.19
<b>Totaux</b>	<b>508 662.87</b>	<b>707 187.54</b>	<b>402 072.88</b>	<b>381 636.05</b>	<b>910 735.75</b>	<b>1 088 823.59</b>
Résultat de clôture		198 524.67	20 436.83			178 087.84
Restes à réaliser		0	0			0
<b>Résultats définitifs</b>		<b>198 524.67</b>	<b>20 436.83</b>			<b>178 087.84</b>

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 1 abstention,**

**-approuve le compte administratif tel que présenté**

Arrivée de Danielle CLEMENT

12 membres présents : MM PASSUELLO Gilles, GUIGNARD Sébastien, BERANGER Gaston, MIKOLAJCZAK Patrick, CHALOIN Christophe, CLEMENT Danielle, BRENIER Olivier, FONTANEZ Cyrille, GRAND Christine, ORARD Claude, ROBIN Anick, ROUX-RIMET Brigitte.

1 membre représenté : CHARLEMAGNE Nicolas (pouvoir à PASSUELLO Gilles)

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

-déclare que le compte de gestion, dressé par le receveur, n'appelle ni observation ni réserve

-décide de l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

- au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé : 20 436.83 €
- au compte 002 – excédent de résultat de fonctionnement reporté : 178 087.84 €

**MULTISERVICES - Comptes 2019**

Le conseil municipal prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		10 328.57		511.93		10 840.50
Opération de l'exercice	18 850,94	21 510.43	16 488.25	16 304.30	35 339.19	37 814.73
<b>Totaux</b>	<b>18 850.94</b>	<b>31 839.00</b>	<b>16 488.25</b>	<b>16 816.23</b>	<b>35 339.19</b>	<b>48 655.23</b>
Résultat de clôture		12 988.06		327.98		13 316.04
Restes à réaliser		0		0		
<b>Résultats définitifs</b>		<b>12 988.06</b>		<b>327.98</b>		<b>13 316.04</b>

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 abstention,**

-approuve le compte administratif tel que présenté

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

-déclare que le compte de gestion, dressé par le receveur, n'appelle ni observation ni réserve

-décide de l'affectation du résultat de fonctionnement de 12 988.06 € en report à nouveau sur l'exercice 2020, section d'exploitation (du fait que la section d'investissement n'a pas de besoin d'équilibre)

-----

- **Vote des budgets 2020 du MULTISERVICES et de la COMMUNE**

### **MULTISERVICES Budget 2020**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Adopte** le budget 2020 du MULTISERVICES comme suit :
  - Section d'exploitation : 34 575,06 €
  - Section d'investissement : 29 653,04 €*avec les reports et y compris les opérations d'ordres (amortissements)*

### **COMMUNE- Budget 2020**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 abstention (Anick ROBIN),**

- **Adopte** le budget 2020 de la COMMUNE comme suit :
  - Section d'exploitation : 720 377,84 €
  - Section d'investissement : 280 663,83 €*avec les reports et y compris les opérations d'ordres (amortissements)*

-----

- **Vote du taux des taxes :**

**Le conseil municipal, à l'unanimité,** décide de ne pas modifier les taxes qui sont, pour mémoire

- 10.10 % taxe d'habitation
  - 12.10 % taxe foncière bâti
  - 44.06 % taxe foncière non bâti
- 

## **2/ CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LECTURE, CULTURE ET COMPAGNIE » ET APPROBATION DU BUDGET 2020 DE L'ASSOCIATION**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le changement de statut de la bibliothèque municipale. Il précise que l'association « Lecture Culture et Compagnie », créée le 4 avril 2018, a pour but de promouvoir la lecture sur la commune de Rochefort-Samson et de développer toute autre activité culturelle sur ladite commune.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la signature d'une convention pour l'année 2020 afin de confier une mission de service public à l'association « Lecture culture et compagnie » via l'animation de la bibliothèque.

Monsieur le Maire expose :

- qu'un bilan et un budget prévisionnel devront être transmis chaque année par l'association pour validation par le conseil municipal,
- que la convention est conclue pour une durée d'un an ; elle sera reconduite chaque année par tacite reconduction,
- que la convention est annexée avec un budget annexe qui sera révisable chaque année.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **approuve** les termes de la convention annexée à la présente délibération,
- **décide** la signature de la convention avec l'association « Lecture, culture et compagnie »,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention
- **approuve** le budget annexé à la convention avec une subvention de la commune d'un montant de 2 861 € et l'achat d'un ordinateur portable d'un montant de 700 €.

**3°/ QUESTIONS DIVERSES**

- Recrutement pour le service de la cantine scolaire :  
La commune de ROCHEFORT-SAMSON recrute un agent de cantine pour 8 heures par semaine en CDD. Seulement 2 candidatures ont été reçues pour le moment. La date limite de candidature est au 15 mars 2020.
- Monsieur le Maire interpelle Danielle CLEMENT au sujet d'un article paru dans la presse qui laissait sous-entendre un manque de transparence et de communication du mandat actuel et lui a demandé de préciser sur quels dossiers portaient ses propos. Anick ROBIN fait remarquer que cette année, les membres de la commission finance n'ont pas pu repartir des réunions préparatoires au budget avec les documents de travail. Patrick MIKOLAJCZAK répond que cette décision a été prise avec l'aval du service juridique de l'agglomération dans un contexte de période pré-électorale. Après de nombreux échanges et de constats différents, Christine GRAND a pris la parole pour rappeler que monsieur le Maire a toujours affirmé, depuis le début du mandat, que son bureau était ouvert et que tous les dossiers étaient consultables à tout moment par l'ensemble des conseillers.

Le prochain conseil municipal sera fixé suite aux élections municipales du 15 mars 2020

-----  
Le secrétaire de séance,  
GRAND Christine

Le maire,  
Gilles PASSUELLO

